



Etablissement Français du Sang  
Occitanie

## Sommaire

L'Edito  
(page 1)

Questionnaire "Parlons de  
vos conditions de travail"  
(page 2)

Enquête de satisfaction de  
votre CSE  
(page 3)

Accord expérimental  
remplacements inopinés  
(page 4)

Vos représentants CFDT  
(page 5)

## L'EDITO

Adeline CANAVELLI et Williams VALENTIN  
Délégués Syndicaux Régionaux

Une des premières préoccupations de vos représentants CFDT est l'amélioration et la défense de vos conditions de travail. Nous vous proposons de répondre à un questionnaire simple à remplir en ligne qui vous permettra de témoigner de vos conditions de travail de cet été, bonnes ou moins bonnes (voir page 2). Vous avez jusqu'au 4 octobre 2024 pour y participer.

## CFDT Etablissement Français du Sang Occitanie



Questionnaire "Parlons de vos conditions de travail !" Cfdt:

Nous contacter :  
[cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com)

Retrouvez-nous sur  
[www.CFDT-EFS.fr](http://www.CFDT-EFS.fr)



# 49:

C'est le nombre de questions diverses, de points divers et de réclamations individuelles et collectives portés par vos représentants CFDT cette année\*.

\* envoyés par mails en amont des réunions de CSE avec la Direction. Ce chiffre ne prend pas en compte les questions lors des interventions en séance ! **Et l'année n'est pas finie !!!! Une question contactez la CFDT : [cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com).**



## Les dates à retenir

- Salaire versé le 26/09 et 29/10/2024.
- Date de remise des plannings pour la Période 6 : vendredi 8/11/2024.

+ de renseignements :  
[cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com)

# QUESTIONNAIRE PARLONS DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL



Ça y est, c'est la rentrée et le retour de la grisaille ! Mais comment s'est passé cet été au travail ! *Avez-vous souffert des vagues de fortes chaleurs ?*

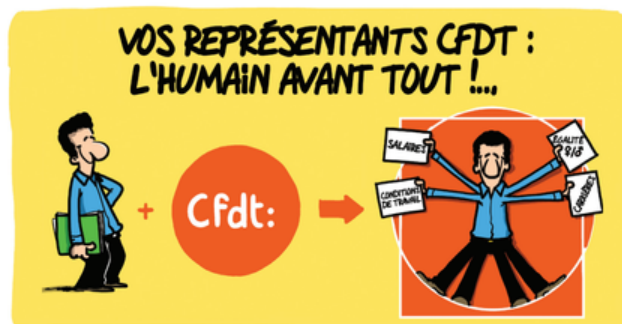
Toujours soucieux des conditions de travail des personnels de la région, vos élus CFDT ont développé un nouvel outil afin que vous puissiez témoigner de vos conditions de travail.

En flashant le QR code ci-dessous, vous aurez accès à un questionnaire simple à remplir en ligne qui vous permettra de témoigner de vos conditions de travail bonnes ou moins bonnes.

**Vous avez jusqu'au 4 octobre 2024 pour y participer.**

Parce que la défense des personnels est prioritaire, votre équipe CFDT reste toujours à votre écoute !

**Cfdt:**



**Questionnaire "Parlons de vos conditions de travail" :**

[www.cfdt-efs.fr/comm-regionale/questionnaire-ocpm](http://www.cfdt-efs.fr/comm-regionale/questionnaire-ocpm)



# ENQUETE SATISFACTION DU CSE

## Vos prochaines prestations

Nous ne reviendrons pas sur "le sondage à 10 000€" dont la CFDT a refusé la dépense, ni sur le mail du Bureau du CSE indiquant que le sondage proposé par la CFDT n'était pas « professionnel », ni encore sur le droit de réponse de la CFDT (vous retrouverez tous ces messages dans votre boîte mail).

Le Bureau du CSE a lancé une "enquête de satisfaction" concernant les prestations de votre CSE. Nous vous recommandons d'y répondre en vous connectant au site internet du CSE. **Néanmoins la CFDT reste dubitative devant certaines questions très floues et certaines très claires et déjà chiffrées** comme par exemple des places pour des matchs de foot de L1 (avec le tarif et les fréquences).

**La CFDT restera vigilante sur le calcul des tranches. Que cache la question sur la "simplification du nombre de tranches par le passage de 6 à 4 tranches..."** une simplification de la gestion du CSE pour le bureau au détriment des petits salaires et aux bénéfices des plus hauts salaires enlevant la **valeur « Sociale »** aux « **Activités Sociales et Culturelles du CSE** » ? **Valeur forte et un engagement pour la CFDT.**

Dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles du CSE, il ne faut pas confondre équité et égalité !

Lorsque les résultats de cette enquête seront connus, des décisions devront être approuvées par les membres du CSE. **La CFDT utilisera donc ses 7 voix sur 14 dans l'intérêt des salariés et en cohérence avec les valeurs qui ,sont les siennes et dans le respect du cadre légal.**

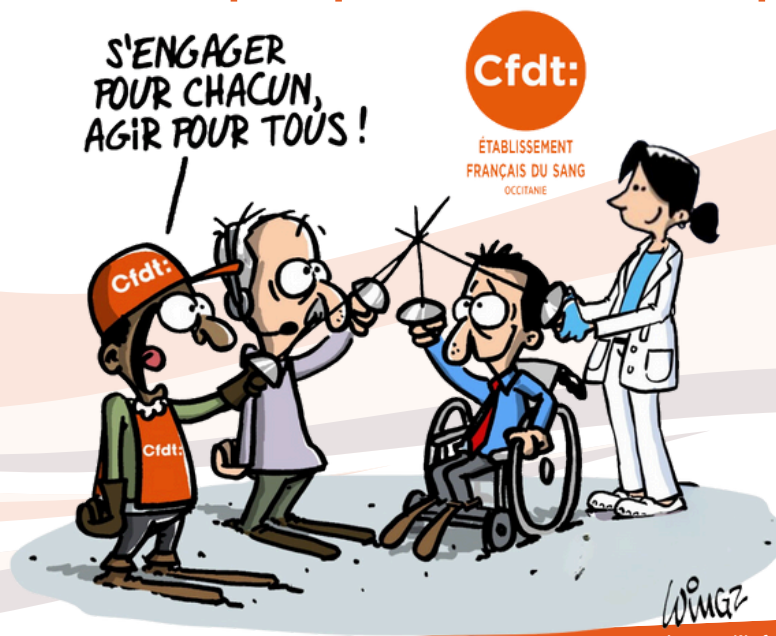


# X 3,49 :

**C'est le « rapport entre la moyenne des rémunérations des 10% des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celle des 10% touchant les rémunérations les moins élevées \* ».**

\* Source Bilan Social 2023 de l'EFS-Occitanie.

**Les écarts de salaires sont donc assez importants d'où le choix historique de la CFDT d'avoir un nombre de tranches de participation du CSE assez élevé pour être plus juste !**



# ACCORD "EXPÉRIMENTATION" POUR ABSENCE INOPINÉE

La Direction a les outils pour faire face aux absences de dernière minute, mais refuse de les mettre en place, ce sont les astreintes.

Alors, avec la complicité des 3 autres Organisations Syndicales Représentatives nationales (CGC-CFE-SNTS, FO et UNSA), la Direction Nationale rogne, à nouveau, les droits des personnels.

Voici la comparaison entre les astreintes et le nouvel accord applicable à partir du 1er octobre 2024. Vous pouvez par vous-mêmes voir ce que vous ne gagnerez pas à cause de ces signataires.



## Accord expérimental

modification de la planification à moins de 7 jours  
(pas d'indemnité à plus de 7 jours)

Si la variation de la modification de votre planning est de 4 heures ou plus, du lundi au samedi = une indemnité de **33,31€ bruts**.

Le dimanche ou un jour férié = une indemnité de **49,95€ bruts**.

Pour les nuits, ce sont les mêmes chiffres que pour un remplacement de jour dans cet accord (**33,31€ bruts**).

\* ou un forfait d'intervention pour les salariés en forfait jour.

## Astreintes

astreintes prévues dans la planification des 8 semaines

Les indemnités d'astreintes du lundi 7H au samedi 19H c'est **33,31€ bruts + une majoration de 25% du taux horaire dès l'appel reçu et jusqu'au retour à la maison\* + la prise en charge des frais de déplacement\***.

Les indemnités d'astreintes sont de **49,95€ bruts + une majoration de 25% du taux horaire dès l'appel reçu et jusqu'au retour à la maison\* + la prise en charge des frais de déplacement\***.

Pour des astreintes de nuit, la majoration du taux horaire est de **35%\*\***.

\*\* ou un forfait majoré pour les salariés en forfait jour.

En plus de l'IH-Délivrance l'accord s'applique dans les services suivants : collecte, préparation, QBD et thérapie cellulaire, alors que certains de ces services ne fonctionnent pas 7j/7J, 24H/24H. La **CFDT** a de grands doutes sur la pertinence de cette mise en place et de l'équité de traitement entre chaque salarié !

De plus, il faudra se poser la question de comment sont choisies les personnes appelées pour remplacer une absence inopinée. La **CFDT** craint que ce soit souvent les mêmes...

Dans la plupart des services, les plannings sont faits à flux tendu, alors peu de personnes pourront bénéficier de ce système. La preuve, cela représente moins de la moitié du budget prévu par l'EFS pour la majoration des samedis.

**Est-ce le rôle des Syndicats de signer des accords au rabais ? La CFDT est sûre que non ! Pour elle, c'est honteux de l'avoir signé !**

## LE DROIT À LA DÉCONNEXION EXISTE AUSSI POUR LE PERSONNEL DE L'EFS !

VOTRE JRTT DE DEMAIN EST ANNULÉE !

Cfdt:

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG



## EN DEHORS DE VOS HORAIRES DE TRAVAIL, VOUS AVEZ LE DROIT DE NE PAS RÉPONDRE !

DÉSOLÉ MON CHOU, PAS D'HISTOIRE CE SOIR, JE DOIS RAPPeler L'EFS, IL Y A ENCORE UNE ABSENCE INOPINÉE !!!!!



Le Code du Travail (article 3121-47) et notre accord sur le temps de travail (ANAT) prévoient un délai de prévenance de 7 jours pour tout changement de planning.

Cet accord et le versement d'une indemnité de remplacement inopinée (ou l'absence de versement) ne vous obligent pas d'accepter le changement de planification, si le délai de prévenance n'est pas respecté.

# VOS REPRÉSENTANTS CFDT EN OCCITANIE

**Cfdt:**

EFS Occitanie  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Carte régionale de vos représentants CFDT

Nous contacter :  
cfdt.efs.occitanie@gmail.com

Retrouvez-nous sur  
www.CFDT-EFS.fr



**Toulouse**  
Adeline CANAVELLI  
IH-délivrance  
adelinecanavellifcdt@gmail.com  
Benjamin ROCHE  
IH-délivrance  
benjamin.cfdt.efs.occitanie@gmail.com  
Pénélope NORMAND  
Préparation des PSL  
penelope.cfdt.efs.occitanie@gmail.com

**Castres**  
Céline LLUNEL  
IH-délivrance

**Nîmes**  
Emilie GANDIOL  
Collectes  
emilie.cfdt.efs.occitanie@gmail.com  
Williams VALENTIN  
IH-délivrance  
williams.cfdt.efs.occitanie@gmail.com

**Montpellier**  
Axelle ACRADEL  
Collectes  
axelle.acramel@gmail.com  
Geoffroy MASSE-POUILLEY  
IH-délivrance  
geoffroy.cfdt.efs.occitanie@hotmail.com  
Glawdys KLAPKA  
IH-délivrance  
glawdys1102@gmail.com  
Rémi BUISSET  
Qualification Biologique des Dons  
remi.cfdtoccitanie@gmail.com  
Stéphanie PAYET  
Qualification Biologique des Dons  
stephanie.payet6@orange.fr

**Tarbes**  
Marie-Pierre PITON  
IH-délivrance  
mppiton@hotmail.fr

**Carcassonne**  
Florian BOYER  
IH-délivrance  
florian.cfdt.efs.occitanie@gmail.com

**Perpignan**  
Caroline CARMIGNANI  
IH-délivrance  
c.carmignani@laposte.net

**Other regions on map:** Cahors, Rodez, Mende, Alès, Nîmes, Auch, Albi, Castres, Montpellier, Sète, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Sète, Benoît FERRER (IH-délivrance).

NOUS NOUS DÉPLACERONS RÉGULIÈREMENT SUR NOS SECTEURS RESPECTIFS,  
MAIS CHAQUE ÉLU-E POURRA ÊTRE RENCONTRÉ.E ET SOLlicitÉ.E INDIFFÉREMMENT , QUELQUE SOIT LE SECTEUR.

**Cfdt:**

ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
OCCITANIE

## POINT D'ÉTAPE SUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS

